



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Poggio d'Oletta

| Nombre de membres              |             |                                     |                     |                  |                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|---------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération | Date de convocation | Date d'affichage | Objet de la délibération                                                                                                                                                                                     |
| 11                             | 11          | 11                                  | 12/01/2026          | 12/01/2026       | Dégâts occasionnés par les intempéries du 25 décembre 2025 : Nécessité de lancer une étude géotechnique consécutivement au glissement de terrain en aval du mur de soutènement du terrain de boules communal |
| Pour                           | Contre      |                                     |                     |                  |                                                                                                                                                                                                              |
| 11                             | 0           |                                     |                     |                  |                                                                                                                                                                                                              |

### Séance du 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six et les dix-neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

**Présents :** VINCENTI Antoine, GHIRLANDA Eric, POTENTINI Yves, GRAZI François, LECCIA Marie-Thérèse, POTENTINI Angèle, CASATICI Pierre-François, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, LECCIA Yves,

**Absent :** Néant,

**Secrétaire de séance :** CASATICI Pierre-François.

#### 4. Dégâts occasionnés par les intempéries du 25 décembre 2025 : Nécessité de lancer une étude géotechnique consécutivement au glissement de terrain en aval du mur de soutènement du terrain de boules communal

#### Délibération 004-2026

Le maire rappelle à ses collègues que les intempéries survenues le 25 décembre dernier ont occasionnés de nombreux dommages aux infrastructures communales.

Certains dommages nécessitant une intervention urgente ont donné lieu à une première délibération de notre Conseil, délibération portant le N° 003-2026.

En sus de ces dégâts déjà évoqués, il a été constaté que le talus de soutènement du terrain de boules communal a glissé sur le fonds du voisin en aval entraînant dans sa chute deux grands eucalyptus qui ont été totalement déracinés et occasionnant un évidement très important sous la fondation du mur de soutènement en béton banché du terrain de boules.

Devant ce constat, j'ai pris immédiatement l'attache d'un géotechnicien, le cabinet ROCCA E TERRA, afin d'apprécier la sécurité de l'ouvrage et les risques notamment pour l'habitation privée située en dessous du terrain de boules.

Après sa visite sur place, le cabinet ROCCA E TERRA considère qu'il est nécessaire d'effectuer des sondages afin de juger et chiffrer les travaux à réaliser pour conforter l'ouvrage et nous propose une mission géotechnique pour un coût de 8 300 €/HT.

Le maire propose à ses collègues de solliciter l'Etat et la Collectivité de Corse pour le financement de cette mission à raison de 70% pour l'Etat, soit 5 810 € et 20% pour la CDC, soit 1 660 €, le solde soit 10% restant à la charge de la commune, soit 830 €.

A l'issue de la mission du géotechnicien, une demande de financement des travaux nécessaires sera effectuée auprès de l'Etat et de la CDC.

**Après discussion,**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu les explications du Maire et pris connaissance de la proposition du cabinet ROCCA E TERRA,

**CONSIDERANT le Code général des collectivités territoriales,**

**CONSIDERANT les dispositions du Code de la commande publique applicables aux achats de moins de 40 000 €/HT,**

**CONSIDERANT l'offre proposée par le cabinet ROCCA E TERRA pour réaliser cette mission géotechnique de 8 300 €/HT,**

**CONSIDERANT la pertinence de l'offre du cabinet ROCCA E TERRA au regard des besoins de la commune,**

**DECIDE de valider l'offre du cabinet ROCCA E TERRA,**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires afin de missionner le cabinet ROCCA E TERRA,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02B-212002398-20260119-004-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2026

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre le plan de financement de cette mission :

|         |      |         |
|---------|------|---------|
| ETAT    | 70%  | 5 810 € |
| CDC     | 20%  | 1 660 € |
| COMMUNE | 10%  | 830 €   |
| TOTAL   | 100% | 8 300 € |

Résultat du vote :

VOTANTS : 11 – EXPRIMES : 11 – ABSTENTIONS : 0 – POUR : 11 – CONTRE : 0  
RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Antoine VINCENTI

